

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 28 août 2024

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

## Date de la convocation

16 AOÛT 2024

## Date d'affichage

16 AOÛT 2024

## Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Maryse DARNAUD, Mme Patricia BRUNET-POTENTI, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Martine GOUZENNE, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARINI,

Absents excusés : M Helder DA CRUZ (*pouvoir Mme EVERLET*), Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M. Jean-Paul BERGES (*pouvoir Mme DARNAUD*), M Olivier JAQUEMET (*pouvoir Mme BRUNET-POTENTI*), Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

**OBJET : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES  
EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT AUX  
ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT DE L'EXONÉRATION PRÉVUE À L'ARTICLE  
44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

**Vu** l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'instaurer l'exonération de **cotisation foncière des entreprises** prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

**Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire

publication Pour extrait certifié conforme.

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

